



5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Mesdames et Messieurs,

L'Union Locale des syndicats CGT de Bourges et l'ensemble des salariés, attirent votre attention sur la situation de l'entreprise SECC.

En effet, cette société vient d'être mise en redressement judiciaire en date du 26 novembre et ceci jusqu'au 17 décembre 2004.

Nous ne nous faisons guère d'illusions sur les suites que donnera le tribunal de commerce, la liquidation judiciaire devrait être prononcée...

Cette société était pourtant un des fleurons de l'activité économique de notre agglomération et de notre département.

Créée en 1962, cette entreprise a su prospérer jusqu'au début 2004, où ses dirigeants l'ont cédé.

Dès la reprise, par les nouveaux actionnaires, la situation s'est rapidement dégradée, pour en arriver donc, le 26 novembre à une mise en redressement judiciaire.

Mais les surprises ne sont pas terminées, puisque les salariés apprennent quelques jours plus tard, que la société SECC a été cédée à une autre société (APDM) pour l'euro symbolique.. !

Les actionnaires d'APDM sont les mêmes que ceux de la SECC...

L'administrateur judiciaire, nommé par le tribunal de commerce, apprend donc aux salariés que leurs contrats de travail sont également transférés à la société APDM, à compter du 01 octobre 2004 et qu'il n'a pas le pouvoir de saisir les AGS, pour le paiement de leurs salaires !

La situation est aujourd'hui la suivante :

Ø Plus de nouvelle des employeurs depuis le 26 novembre ;

Lettre ouverte à

**Mesdames et Messieurs
Les délégués Communautaires**

De l'agglomération Bourges plus

- Ø Pour l'ensemble des salariés, les salaires de novembre sont impayés, pour quatre d'entre eux, le salaire d'octobre est également impayé ;
- Ø Plus aucune charge de travail pour la société ;
- Ø Les salariés surveillent 24h/24h leur outil de travail ;
- Ø **Des salariés et leurs familles, dans le désarroi et confrontés aux difficultés financières !**

Ce que les salariés réclament, aujourd'hui, c'est leurs salaires !

- Ä En l'état actuel, seule une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société APDM peut permettre qu'un administrateur judiciaire soit nommé et saisisse les AGS pour les payer ;
- Ä Les salariés exigent donc, que le tribunal de commerce de **Bourges** soit saisi ;

En attendant, il faut bien manger et faire face aux factures qui tombent !

Les salariés et l'UL CGT, vous sollicitent donc, afin, qu'en vos qualités de citoyens et d'élu(e)s locaux, vous les souteniez dans leurs démarches et puissiez examiner les possibilités d'aides matérielles que les collectivités que vous représentez, pourraient leur apporter.

Comptant sur votre soutien,

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, nos salutations distinguées.

l'UL cgt de Bourges les salariés de la SECC